

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Latitude 21 - Subvention de fonctionnement 2025

Par délibération du 21 décembre 2006, le conseil de communauté a validé la création d'une régie personnalisée chargée d'assurer la gestion de la «Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie ».

Par délibération du 19 décembre 2013, le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec Latitude 21 une première convention d'objectifs et de moyens contribuant annuellement aux frais de fonctionnement de cet établissement Public Local pour un montant annuel de 313 000 €.

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à renouveler et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Latitude21, la Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du cadre de vie pour un montant annuel de 358 000 €.

Il est proposé d'allouer, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 358 000 €.

Cette subvention sera versée selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

Le rapport annuel d'activités 2023-2024, annexé au présent rapport, est présenté à la Commission Ecologie Urbaine et Environnement de décembre 2024, conformément aux modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 358 000 € à Latitude 21 pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 33	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 5
	DONT 2 PROCURATION(S)	